

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael
Publié le 29/05/2019

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Lutte contre la pauvreté :
 - accueil hivernal pour personnes sans-abri
 - octroi d'une subvention au Service de Lutte contre la pauvreté du Centre fédéral migration (Myria)
- Fonction publique :
 - état estimatif de la direction générale Recrutement et Développement du SPF Stratégie et Appui
 - mission de consultance pour le projet Business Intelligence Competence Center (BICC) de la direction générale Budget et Evaluation de la politique du SPF Stratégie et Appui
- Politique scientifique : contribution de la Belgique aux budgets 2019 du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT)

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92
www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Frédéric Cauderlier](mailto:frederic.cauderlier@premier.fed.be) <frederic.cauderlier@premier.fed.be>

Porte-parole du Premier ministre Charles Michel

+32 476 33 41 84

[Barend Leyts](mailto:barend.leyts@premier.fed.be) <barend.leyts@premier.fed.be>

Porte-parole (NL) du Premier ministre Charles Michel

+32 486 22 68 65